



Lycée Professionnel  
Gaston DARBOUX  
7 rue Jules Raimu  
CS 23024  
30900 NIMES

## REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION 2026 / 2027

**L'inscription à la demi-pension est conditionnée par un premier paiement et soumet ses usagers au respect du présent règlement.**

**Tarif du repas élève à l'unité est de 4,60 €.**

**Le repas devra être réservé et payé AVANT 10h15 au secrétariat d'intendance.**

**Aucune annulation et remboursement possibles au-delà de 10h15.**

### Important :

- Les repas au **ticket doivent être payés d'avance** : 10 repas = 46 €, 20 repas = 92€
- Le solde de fin d'année sera reporté sur l'année suivante ou remboursé en fin de scolarité, si la demande de remboursement est formulée par écrit et accompagnée d'un RIB
- **Modalités de paiement :**
- Par carte bancaire via <https://resto-scolaire.fr/gastondarboux> vos codes d'accès sont à demander au secrétariat d'intendance
- Par virement bancaire **IBAN** : FR76 1007 1300 0000 0010 0294937 **BIC** : TRPUFRP1 préciser le nom de l'élève
- Par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Gaston Darboux
- En espèces au secrétariat d'intendance.

### CONTACT Service intendance

Tél : 04.66.62.90.30 taper 5

mèl : [sec-intendance.0300057z@ac-montpellier.fr](mailto:sec-intendance.0300057z@ac-montpellier.fr)

### ACCES ET FONCTIONNEMENT:

La Carte Jeune Région fait office de porte-monnaie électronique et de carte d'accès à la cantine. Vous devez en faire la demande sur le site dédié : <https://www.laregion.fr/-La-Carte-Jeune-Region-Occitanie>.

Si votre enfant n'a pas encore reçu sa carte à la rentrée scolaire, une carte temporaire peut lui être délivrée gratuitement sur demande auprès du secrétariat Intendance.

Le restaurant est ouvert tous les jours de 11h45 à 13h15 – le mercredi de 11h45 à 12h45.

**L'élève devra réserver son repas** la veille à partir de 14h ou le jour même **avant 10h15 tous les jours. Sans réservation, l'élève ne pourra déjeuner qu'à la fin du service et s'il reste encore des repas.**

La carte est personnelle et ne doit pas être prêtée.

En cas de perte ou de dégradation, vous devez faire la demande d'une nouvelle carte au service intendance, celle-ci sera facturé 2€ sur le compte Loisirs de la Carte Jeune Région.

### DEDUCTION DE LA BOURSE :

La consommation à la demi-pension est automatiquement décomptée des droits à Bourse Nationale sauf contre-indication écrite par le responsable qui perçoit les aides et du versement préalable de la somme nécessaire à la restauration de l'élève sur le compte cantine.

### DIFFICULTES FINANCIERES :

Il est possible de solliciter une aide du fonds social en adressant une demande à l'assistante sociale de l'établissement à [sec-intendance.0300057z@ac-montpellier.fr](mailto:sec-intendance.0300057z@ac-montpellier.fr) (sous condition de ressources financières).